

Tél.: 1888 751-7171

16 août 2016

Directeurs, directeurs généraux, directeurs des ventes des concessionnaires

<u>Objet : Réglementation canadienne du CRTC relative à la Liste nationale de numéros de télécommunication exclus (LNNTE).</u>

Plusieurs concessionnaires nous ont contactés lorsqu'ils ont appris qu'un autre fournisseur de ventes privées s'est vu infliger une amende de 500 000 \$ par le CRTC pour ne pas avoir respecté la Liste nationale de numéros de télécommunication exclus (LNNTE). À l'heure actuelle, de nombreuses concessions ne sont pas au fait des lois strictes appliquées par le CRTC. En raison de l'attention accrue portée par le CRTC sur la conformité des campagnes de télémarketing dans l'industrie automobile, nous désirons vous faire part des informations concernant les exigences des concessions ainsi que la position d'Absolute Results afin de nous assurer que votre concession et le télémarketing que nous faisons en votre nom demeurent conformes.

Absolute Results a toujours pris les mesures nécessaires pour se conformer à la *Loi sur la protection des* renseignements personnels et les documents électroniques (LPRPDE), la Liste nationale de numéros de télécommunication exclus (LNNTE) et la *Loi canadienne anti-pourriel* (LCAP).

Dans le cadre de ce processus, nous :

- Sommes inscrits auprès du service LNNTE du CRTC
- Pouvons continuer à communiquer avec les clients avec lesquels vous avez traité au cours des 18 derniers mois (en utilisant la demande de réparation la plus récente)
- Pouvons réduire votre liste d'appels en fonction du registre de la LNNTE relativement aux clients qui n'ont pas traité avec vous au cours des 18 derniers mois, seulement si vous êtes enregistré auprès de la LNNTE.
- Pouvons demander à notre Centre de communications de vous informer de la désinscription d'un client afin de mettre à jour votre base de données.

Pour que votre concession soit conforme :

- Si vous devez communiquer avec vos clients, vous devez être inscrit auprès de la LNNTE du CRTC.
- Vous devez être inscrit si vous effectuez ces appels ou si nous les faisons en votre nom.
- Si vous contactez des clients qui n'ont pas traité avec vous au cours des 18 derniers mois, vous devez être **abonné** à la LNNTE.

• Nous aurons alors besoin de vos numéros d'inscription et d'abonnement afin d'effectuer des appels en votre nom.

L'inscription à la LNNTE est gratuite.

Les concessions peuvent s'inscrire à l'adresse : https://www.lnnte-dncl.gc.ca/ind/insorg-regorg-fra . Ce processus prend entre 10 et 15 minutes. Vous devrez renouveler votre adhésion chaque année. (Chaque concession doit s'inscrire même si elle fait partie d'un groupe de concessionnaires.)

Il serait bon que les concessions désirant communiquer avec des clients avec lesquels elles n'ont pas traité au cours des 18 derniers mois s'inscrivent au service de liste de la LNNTE. Ce service comporte des frais et vous pourriez devoir souscrire à plusieurs indicatifs régionaux.

Pour plus de renseignements : https://www.lnnte-dncl.gc.ca/ind/edncl-dncle-fra. Ce site explique les exemptions et les lignes directrices existantes quant aux relations professionnelles.

La page FAQ de la LNNTE contient des renseignements plus faciles à lire : https://www.lnnte-dncl.gc.ca/ind/fags-fra

Comme toujours, Absolute Results et Absolute Results Communications seront ravis de travailler avec vous et de vous aider à rester conformes pour répondre à vos besoins de télémarketing. Nous sommes en mesure de contacter tous les clients admissibles au nom de toutes les concessions inscrites. Nous pouvons également comparer la liste des clients admissibles avec la LNNTE pour toutes les concessions inscrites, pour les indicatifs régionaux auxquels votre concession a souscrit.

Nous vous remercions de faire affaire avec nous. Si vous désirez plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec votre Coordonnateur de ventes privées ou à appeler Absolute Results Communications au 877 252-5210.

Bien à vous,

Absolute Results

Tél.: 1888 751-7171